



Ville de Crabtree

AVIS PUBLIC

À une séance ordinaire du Conseil de la ville de Crabtree, tenue le 14 septembre 2026, le règlement suivant a été adopté :

- *Règlement 2026-487 modifiant le Règlement 2012-202 relatif au stationnement dans les rues de son territoire ;*

Ce règlement entre en vigueur le 15 septembre 2026.

Ce règlement est déposé à l'hôtel de ville où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Donné à Crabtree, ce 15 septembre 2026

Pierre Rondeau

Directeur-général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Pierre Rondeau**, directeur général et greffier de la ville de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 15 septembre 2026 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 septembre 2026.